Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 254

Rubrik: Neuchâtel

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NEUCHATEL

Un homme dangereux

« Par son contenu, la pédagogie institutionnelle va au-delà d'une simple modification des techniques d'enseignement. Elle postule une réforme profonde qui, au travers de l'école, remet en cause la société elle-même. » Cette forte parole du conseiller d'Etat libéral Jeanneret lui a permis d'annoncer lors d'une récente session du Grand Conseil neuchâtelois qu'il mettrait fin aux expériences de pédagogie nouvelle en cours à l'Ecole secondaire régionale depuis août 1972.

Cette hache de guerre brutalement déterrée a surpris. Suffisamment en tout cas pour s'interroger sur les informations dont a disposé le Conseil d'Etat pour arrêter sa position. Force est de constater, à tout le moins, que sa décision rompt avec le calme relatif qui régnait depuis une dizaine d'années dans le cadre de la mise en place progressive de la réforme scolaire au cours de laquelle le cortège désormais classique des expériences pédagogiques (notamment les classes sans devoirs et les classes à niveau)a été réalisé. Avec des résultats qui ne sont ni plus probants ni plus décevants qu'ailleurs.

Pourquoi cette volte-face ?

Des nuages de fumée

M. Jeanneret a eu beau jeu de brouiller les esprits de députés fort peu au fait du problème en mélangeant les cartes de la pédagogie institutionnelle et des expériences de pédagogie nouvelle (voir encadré).

Laisser entendre qu'un essai mené dans quatre classes du degré secondaire inférieur pourrait mettre en péril l'institution scolaire équivaut ou à reconnaître que celle-ci est de toute façon condamnée à brève échéance, ou que comme dans les pays totalitaires toute innovation est en soi suspecte parce que susceptible de mettre en cause l'ordre établi.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois était pourtant connu pour prendre des décisions plus sages. Croit-il pouvoir ignorer délibérément le cadre général dans lequel l'expérience a été conçue, puis menée, les rapports complets établis par les maîtres de ces quatre classes, datés de novembre 1972 et de septembre 1973 (donc avant les débats devant le Grand Conseil) ? Tient-il pour négligeable l'avis des parents qui, au terme de la première année (donc avant les vacances d'été 1973) ont souhaité, dans un vote au bulletin secret, par 63 « oui », 4 « non » et 2 abstentions, que l'expérience soit poursuivie ?

On comprendra, certes, que le pouvoir établi puisse s'interroger sur des innovations qui pourraient permettre à des futurs citoyens de réfléchir sur leur travail, sur la manière dont ils vont travailler et, inévitablement, sur le sens de ce travail. Sans doute, l'organisation capitaliste de la société

Pédagogie nouvelle et pédagogie institutionnelle

Dans la pédagogie institutionnelle, la classe est autogérée. Ce sont les élèves qui décident s'ils vont travailler, à quoi et comment. Le maître fonctionne comme analyste et comme expert. Une triple liberté de choix, donc: dans le travail, dans le contenu de l'enseignement et dans les méthodes d'acquisition des connaissances. Les programmes officiels ont présentés aux élèves; mais le maître n'intervient pas nécessairement pour les faire respecter. La pédagogie institutionnelle est de plus non directive dans l'évaluation du travail, qui n'est plus de la compétence unique du maître-expert. La pédagogie institutionnelle ne tient pas l'acquisition des connaissances comme la mesure de toute chose; elle pourra considérer, à l'extrême, qu'une expérience qui paraît avoir échoué peut se révéler en fait, dans le long terme, plus importante qu'une expérience apparemment réussie.

L'expérience neuchâteloise de pédagogie nouvelle se différencie à plusieurs égards de la pédagogie institutionnelle. Certes, les élèves sont associés à la gestion de la classe, et peuvent s'organiser librement dans leur travail et dans le choix des méthodes d'acquisition des connaissances. Les programmes (contenu de l'enseignement) doivent en revanche être respectés. Le maître intervient donc quand il le veut, notamment pour placer constamment les élèves en face de leurs responsabilités. Enfin, l'évaluation du travail reste principalement l'affaire des maîtres — les contrôles sont même plus nombreux que dans les classes traditionnelles.

Ces essais de pédagogie nouvelle se différencient donc sur des points essentiels des théories de la pédagogie institutionnelle.

Les objectifs de l'expérience neuchâteloise sont d'établir des relations nouvelles entre l'élève et son travail, entre les élèves eux-mêmes, entre le maître et l'élève enfin. Les programmes sont présentés par le maître aux élèves. Ceux-ci les découpent, se fixent des objectifs à atteindre et des délais. A l'échéance, une épreuve de vérification. Le maître n'est donc pas « seulement » un analyste et un expert, mais celui qui, aux côtés des élèves, rend possible la tâche imposée. La leçon magistrale, traditionnelle, devient peu fréquente, de sorte que la classe habituelle se transforme au profit de groupes de travail. A l'intérieur de ceux-ci, les élèves commencent à s'exprimer. Ils le font également chaque semaine lors des conseils de classe. Après une année d'expérience, la majorité des élèves avaient surmonté leurs problèmes d'expression.

industrielle conduit davantage à vouloir disposer de gens qui se contentent d'apprendre, puis se contenteront de produire.

Il y a dénonciation et... dénonciation

La démocratisation des études a été admise. Il faut se souvenir qu'elle a même été encouragée par les milieux économiques en mal de main-d'œuvre dite qualifiée et très qualifiée. Et ceux-ci ne l'ont jamais confondue avec la démocratisation de l'enseignement (contenu des programmes), la démocratisation de l'école, la démocratisation de la classe, la valeur créative du groupe !
Cet enfant qui réfléchit — qui pourrait devenir un ouvrier qui réfléchit sur sa condition, qui pourrait devenir une femme qui réfléchit sur sa condition — et saura prendre la parole, exprimer ses convictions, diriger un débat, c'est vrai, M. Jeanneret, que pourriez-vous en faire ? Mais est-il dangereux à ce point ?

Les réunions de parents ont permis de constater que leurs enfants avaient acquis une assurance nouvelle dans leur vie extrascolaire. Anecdote significative: la création de conseils de famille fonctionnant sur le mode des conseils de classe !

La parole à la majorité

Toutes les classes ont mis au point au cours de ces expériences une organisation interne permettant d'aboutir à des prises de décision correspondant aux vœux de la majorité.
La question posée de savoir si des adolescents de 13 à 15 ans ne sont pas trop jeunes pour assumer ce genre de responsabilités, doit être inversée: ils sont plutôt déjà trop vieux, trop marqués par l'habitude d'obéir à des décisions prises ailleurs et en-dehors d'eux pour pouvoir sans autre se sentir seuls ou principaux responsables d'eux-mêmes.

JURA

Pas sérieux s'abstenir !

A ceux qui doutent de la viabilité d'un canton du Jura, on pourrait demander de jeter les yeux vers Porrentruy où, en moins d'une année, les principales banques suisses ont ouvert des succursales. Le Crédit Suisse, puis l'Union de Banques Suisses et, plus récemment, encore, la Société de Banque Suisse se sont en effet installées au centre de cette Ajoie que les experts de l'ORL (Institut d'aménagement de l'EPFZ) ont condamnée à la stagnation au moins jusqu'en l'an 2000. A Delémont également, déjà fort bien pourvue en établissements bancaires, on a assisté à un tel « parachutage ».
Une si soudaine sollicitude pour une région marginale n'est certes pas le fruit du hasard, ni celui de la philanthropie. Les banques, et qui plus est les banques suisses, nous ont habitués à plus de sérieux. On doit pouvoir expliquer très rationnellement le phénomène en trouvant des raisons dans le court terme et dans la prospective. Sans même prétendre connaître le « secret » des banques, avançons quelques hypothèses valables, surtout pour l'Ajoie.

Des bras, des cerveaux, de l'argent

Ne cachons pas une première réalité; la « Suisse », après avoir pris des bras et des cerveaux à la région, va encore y pomper de l'argent, qu'elle pourra investir là où les profits sont mieux garantis (Zurich, Plateau suisse, etc.).
Dans une même perspective, constatons de plus l'intérêt qu'il y a pour une banque d'avoir « pignon sur France » (et par voie de conséquence aujourd'hui sur le Marché commun), Bâle et Genève sont là pour en témoigner ! Un guichet, placé ainsi sur la frontière, permettrait de juteuses affaires avec une clientèle plus particulièrement française. Ces opérations discrètes seraient certainement facilitées dans la région par l'existence de toute une série de postes de douane qui ne sont plus surveillés en permanence.
Sans nier l'importance de ce dernier commerce annexe, regardons vers l'avenir proche, vers des choses plus sérieuses. Porrentruy et sa région sont extrêmement bien placées pour accueillir certaines retombées économiques du développement de la France proche.
Il ne faut pas négliger les considérables investissements consentis ces dernières années dans la région voisine. L'axe « mer du Nord - Méditerranée » passe à quelques kilomètres seulement de la frontière. Et là, il ne s'agit bientôt plus seulement de projets ! Il y a l'autoroute A 36 (reliant l'autoroute A 6 Paris - Marseille au réseau allemand), le canal Rhône - Rhin avec le port de Bourogne, la voie ferrée électrifiée Strasbourg - Mulhouse - Belfort - Besançon - Lyon (où passeront bientôt des turbotrains), un double oléoduc, un important réseau de lignes à haute tension: excusez du peu ! Selon les plans français, l'agglomération Belfort - Montbéliard est promise à un brillant développement économique et démographique.

Les atouts de l'Ajoie

Il n'est en conclusion pas déraisonnable d'espérer voir l'Ajoie être associée également à cette croissance. Territoire suisse, avec des structures sociales réputées stables, avec des infrastructures de « formation » non négligeables (gymnases, école de commerce, école normale, école professionnelle), zone pouvant attirer un nombre important de frontaliers et pouvant peut-être retenir plusieurs de ses ressortissants actuellement condamnés à « passer les Rangiers » pour gagner leur vie, le district de Porrentruy a encore passablement de cartes à jouer.
On peut en outre compter sur le dynamisme de l'ADEP (Association pour le développement économique du district de Porrentruy), créée il y a quelques mois, pour assurer à la région un avenir qui ne sera bientôt plus entravé par une frontière politique et économique infranchissable.